



# INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

Pour publication immédiate  
Le jeudi 28 décembre 2017

## Rappel du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg sur les risques d'incendie en hiver

**Winnipeg, Manitoba** – Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg souhaite rappeler au public que la chute des températures ne supprime pas les risques d'incendie pendant les mois d'hiver.

Voici des conseils à suivre pour assurer la sécurité de son domicile et de toute la famille :

### Chauffe-moteurs

- Les cordons de chauffe-moteurs, qui peuvent s'abîmer, doivent être inspectés régulièrement.
- Il est conseillé de munir le bout des prises de chauffe-moteurs d'une protection pour éviter qu'elles ne rouillent ou que la saleté ne s'y accumule.
- Il faut utiliser des rallonges électriques conçues pour les chauffe-moteurs.
- Les véhicules stationnés dans des garages attenants ne doivent pas être branchés.

### Garages

- Les appareils de chauffage doivent être en bon état. Les appareils de chauffage dont les fusibles sautent ou qui disjonctent à répétition doivent être inspectés par une entreprise d'électricité agréée.
- Les rallonges électriques ne doivent pas remplacer des câblages permanents pour brancher de gros appareils de chauffage.
- Les produits chimiques ménagers doivent être mis à l'écart des sources de chaleur.
- Les ordures doivent être rangées à l'extérieur des garages et bien à l'écart des sources de chaleur.

### Appareils de chauffage portatifs

- Veiller à ce que tous les appareils de chauffage électriques portent le sceau d'un organisme de certification reconnu nationalement, tel que la CSA ou les Laboratoires des assureurs du Canada.
- Éviter de surcharger les circuits avec des prises de type pieuvre. Les prises ou circuits additionnels requis doivent être installés par une entreprise d'électricité agréée.
- Les radiateurs de chauffage doivent être à au moins un mètre (trois pieds) de tout ce qui peut brûler, y compris les rideaux, les meubles tapissés et les vêtements.
- Seuls des radiateurs de chauffage portatifs conçus pour un usage intérieur peuvent être utilisés, et il faut suivre le mode d'emploi du fabricant.
- Ne jamais faire fonctionner un radiateur de chauffage sans surveillance.

### Monoxyde de carbone

- Faire vérifier et nettoyer les appareils à combustion tels que les chaudières, les foyers au bois et les sècheuses à gaz tous les ans par un technicien d'entretien qualifié.
- Installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone à chaque étage de la maison et à l'extérieur de chaque local de couchage et tester les détecteurs tous les mois.
- Ne jamais laisser un véhicule en marche dans un garage attendant, même si la porte est ouverte.
- Veiller à ce que toutes les prises d'air extérieures, tous les conduits d'évacuation et toutes les cheminées ne sont pas couverts de neige, d'isolation, de feuilles, de nids d'oiseau, de charpie et de débris.
- Les poêles à bois ou à charbon doivent être correctement installés et ventilés.
- Ne pas faire fonctionner les moteurs à essence, les barbecues ou les grils à propane ou à charbon, ni les réchauds à kérosène à l'intérieur ou dans un espace clos.
- Vérifier que la ventilation forcée fonctionne correctement.

Pour en savoir plus sur la prévention de l'intoxication au monoxyde de carbone, visiter [Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg – Monoxyde de carbone et sécurité.](#)

### **Fumage**

- Le meilleur moyen d'éviter les incendies résidentiels causés par le fumage est de ne pas fumer.
- Il est plus prudent que les personnes qui fument le fassent à l'extérieur de la maison et du garage.
- Les cigarettes ne doivent pas être écrasées dans des jardinières ou des pots à fleurs vides. Les cigarettes posées dans des matières telles que la mousse de tourbe peuvent rester incandescentes pendant des heures sans que l'on s'en aperçoive.
- Les mégots et la cendre de cigarette doivent être mouillés avec de l'eau avant d'être jetés, et les cendriers doivent être robustes.
- Ne jamais jeter des mégots ou de la cendre de cigarette encore brûlants dans la poubelle.

### **Plomberie interne**

- La plomberie interne peut être protégée du gel en suivant les [conseils](#) du Service des eaux et des déchets de la Ville de Winnipeg.
- En cas de gel des tuyaux de plomberie, ne pas utiliser de chaufferette au propane ni d'appareil à flamme nue (p. ex. chalumeau, chandelle, briquet au butane) pour dégeler la conduite.
- Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence conseille de ne pas utiliser d'appareil de chauffage, de pistolet thermique, de séchoir à cheveux, de coussin chauffant ou d'autres appareils électriques pour dégeler les conduites. Les fuites d'eau peuvent causer des chocs électriques.

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des incendies et des blessures, visiter [Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg.](#)

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [City-MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:City-MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg).

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg).